

3eme MARATHON PHOTOS D'EREZEE



Article1 :

RÈGLEMENT

organisateur :

Le « Cercle d'histoire et de loisirs » d'Erezée, association à but non lucratif
rue du pont d'Erezée 1 à 6997 Erezée
mail cercle,histo.erezee@gmail.com

Article 2 :Principe du marathon photos

L'objectif est de s'amuser autour d'un événement photographique, de découvrir une région, de l'observer de façon artistique et originale,

6 thèmes....6 heures...6 photos

Article 3: Accès et durée :

Le concours se déroule le **dimanche 6 mai 2018 de 9h30 à 17h,**

Lieu:

Salle de Fanzel (ancienne école)
Adresse : Salle du Village
Rue de l'Aisne
Fanzel

Accueil dès 9h15,

les participants découvriront le programme de la journée après un petit briefing (à 9h30),
Départ du premier thème à 10h,

Fin du concours à 17h (plus de photo téléchargée après)

Article 4: modalités d'inscription

1-Le concours est ouvert à tous. Les smartphones sont autorisés

Tout enfant mineur doit être accompagné d'un adulte et sera sous son entière responsabilité,

2-L'inscription se fera par le formulaire de contact (site internet : marathphoto.be) avec les mentions obligatoires de :

« Nom, prénom, »

Age,

Adresse postale,

Adresse mail,

Numéro de téléphone,

Le nombre de pains saucisses supplémentaires désirés (nombre x 3€ + prix d'une inscription)

La mention « *j'ai lu le règlement et l'accepte* »

**NE PAS OUBLIER DE MENTIONNER LE TYPE DE MATERIEL AVEC LEQUEL VOUS
CONCOUREZ** (appareil photo ou smartphone)

Une participation de **23 €** est demandée (elle comprend une collation le matin et un pain saucisse à midi) Il est possible d'obtenir des pains saucisses supplémentaires pour les accompagnants au prix de 3€.

La participation est de **15€** pour les enfants de moins 12 ans participants

3- Un mail de confirmation vous sera envoyé à la réception de votre paiement,

Toute inscription enregistrée et payée est définitive et ne pourra prétendre à un remboursement en cas de non participation, ou si vous ne terminez pas l'épreuve, obligé de participer au 1er thème mais pas obligé de faire la journée

4- Le nombre de place est limité

La date de votre paiement finalisera votre inscription et déterminera l'ordre d'inscription,

Article 5 : Comment se déroule le marathon :

Les photographes utiliseront leur matériel propre :

- un appareil photo numérique, appareil photo de téléphone portable
- date et l'heure de votre appareil correctement réglées
- Nécessaire au déchargement des photos (cordon usb, lecteur de carte,,)
- Utilisation de votre propre PC portable autorisé
- Les photos ne peuvent pas être retouchées, ni recadrées,

La journée est divisée en 6 manches de 1 heure,

Dans le délai imparti les participants doivent :

1- Illustrer par une photo un thème donné

2- Choisir un cliché et le transmettre aux organisateurs via la clé usb, à remettre à l'organisateur avant d'obtenir le thème suivant.

Remarque pour les smartphones : le concurrent devra être capable de transférer ses clichés sur la clé usb par ses propres moyens. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte de données confidentielles et/ou dégradation de l'appareil

3- Le format des clichés sera le jpeg en résolution de 150 à 200dpi maximum, format 4/3 ou 2/3 de 3000x2000 pixels maximum (poids de la photo de 2Mo à 5Mo)

4- L'identification du cliché se fera selon la matrice suivante :

Numéro du participant suivi du T (thème) n° X

Exemple équipe 31 thèmes 3 donnera 31T3

Pour les smartphones :

Numéro du participant suivi du ST (thème) n° X

Exemple équipe 31 thèmes 3 donnera 31ST3

Article 6 : Responsabilités

Le participant s'engage :

- à réaliser lui même toutes les photos sur le territoire de la commune,
- à ce que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou lieux privés photographiés, Il s'assurera d'obtenir les autorisations nécessaires des personnes photographiées ou du propriétaire des lieux privés pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés
- à respecter les lieux, sites visités, l'environnement, la propreté

Il reconnaît que sa responsabilité sera engagée en cas de litige, ou plaintes,

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmé et de voir ces images reproduites et diffusées,

L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable :

- des actes indépendants de sa volonté, ni de plaintes relatives aux droits de propriétés,
- de la perte, dégradation du matériel photographique, informatique du participant,
- en cas d'accident, dommages physiques ou corporels subis par les participants
- en cas d'infractions de quelque nature que ce soit, commises par les participants
- en cas de perte, vol, détérioration des clichés ou du matériel photo,

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, modifier le timing sans que le participant puisse prétendre à un remboursement, indemnité quelconque de sa part.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter la manifestation sans devoir une quelconque

indemnité, En cas d'annulation, report, les droits d'inscriptions seront remboursés,

Article 5: Le jury

Le jury est composé de professionnels de l'image et d'amateurs éclairés
Il examinera les photos anonymisées et statuera sur les critères suivants :

- respect du thème
- originalité
- créativité
- une importance moindre sera apportée à l'aspect technique de la photo afin de ne pas favoriser les possesseurs de matériel ultra performant,
- Les clichés noir/blanc ou sepia seront acceptés,
- seront éliminés les clichés « hors thème », les clichés retouchés, recadré, ou avec une date et heure qui ne correspondent pas à la journée de la manifestation,

Article 6 : Propriété intellectuelle

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies réalisées pendant le concours, conformément au code de la propriété intellectuelle,

Il autorise cependant l'association à utiliser ses images à des fins promotionnelles sur quelque support que ce soit,

Cette autorisation est valable pour une durée de 3 ans non reconductible,

Les œuvres seront toujours utilisées avec le nom de l'auteur et sont déclarées sans valeur commerciale ; en aucun cas il ne sera versé de droits d'auteurs aux participants,

Article 7 : Attribution des lots

La date de la proclamation des résultats sera communiquée le jour du marathon.

Les auteurs des meilleures photos seront récompensés :

- un prix de la meilleure photo parmi tous les thèmes,
- *3 photographies par thèmes obtiendront un prix,*